

**REFECTION SANITAIRE ET EMBELLISSEMENT LOGEMENTS
ADAPTÉS SENIORS –
IMMEUBLE LA SEINE ET L'AUSTREBERTHE, RUE RONNEMBERG
A DUCLAIR & IMMEUBLE LE LONG CORBEIL, RUE DES FRESNES
A BONSECOURS**

IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE :

LOGEAL IMMOBILIERE SA

5 Rue Saint Pierre - Boite Postale 158 - 76194 YVETOT CEDEX

TEL : 02.35.95.92.00

MODE DE PASSATION : procédure adaptée passée suivant le Code de la commande publique entré en vigueur au 1^{er} Avril 2019.

DESIGNATION DES LOTS :

LOTS	INTITULE DES LOTS
1	PLOMBERIE – IMMEUBLE LA SEINE ET L'AUSTREBERTHE, RUE RONNEMBERG A DUCLAIR
2	PLOMBERIE – IMMEUBLE LE LONG CORBEIL, RUE DES FRESNES A BONSECOURS
3	PEINTURE – IMMEUBLE LA SEINE ET L'AUSTREBERTHE, RUE RONNEMBERG A DUCLAIR
4	PEINTURE – IMMEUBLE LE LONG CORBEIL, RUE DES FRESNES A BONSECOURS
5	MENUISERIE – IMMEUBLE LA SEINE ET L'AUSTREBERTHE, RUE RONNEMBERG A DUCLAIR
6	MENUISERIE – IMMEUBLE LE LONG CORBEIL, RUE DES FRESNES A BONSECOURS
7	ELECTRICITE – IMMEUBLE LA SEINE ET L'AUSTREBERTHE, RUE RONNEMBERG A DUCLAIR
8	ELECTRICITE – IMMEUBLE LE LONG CORBEIL, RUE DES FRESNES A BONSECOURS

Il est prévu la **variante obligatoire** (anciennement dénommées « prestations éventuelles obligatoires », « options ») ci-après, dans les lots 1, 2, 3 et 4 :

- Adaptation sanitaire PMR ;

Les variantes facultatives ne sont pas autorisées.

VISITE OBLIGATOIRE : Toutes les entreprises devront OBLIGATOIREMENT avoir effectué une visite du site. La non réalisation de celle-ci sera éliminatoire.

MODE DE D'ÉVOLUTION DES TRAVAUX : Les travaux seront attribués en marchés séparés par lot. Un seul et même attributaire par lot.

DELAI D'EXECUTION PREVU : Le délai contractuel et global commence à courir dès la délivrance par le maître d'ouvrage de l'ordre de service numéro 0 le prescrivant. La période de préparation et d'installation du chantier est de 15 Jours par lot. La période de déroulement du chantier est de 7 mois maximum par lot, y compris 15 jours prévisibles d'intempéries et congés.

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Le pouvoir adjudicateur ouvrira l'enveloppe hors CAO dans la mesure où l'on est en procédure adaptée, et la Commission d'Appel d'Offres éliminera les candidats qui n'ont pas la qualité pour présenter une offre ou dont les capacités demandées dans le cadre de la candidature paraissent insuffisantes par rapport à l'objet du ou des marchés à passer, **en même temps** que la présentation de l'analyse des offres en Commission d'Appel d'Offres application de l'article R 2144-3 du Code de la commande publique. Il n'y aura donc qu'une seule CAO au cours de laquelle seront décidés l'acceptation des candidatures et le jugement de l'offre économiquement la plus avantageuse.

L'appréciation des candidatures sera faite conformément aux articles R 2142-1 à R2142-27 et R 2143-

1 à R2143-16, ainsi que R2144-1 à R2144-9 du code de la commande publique.

Le candidat qui n'a pas la qualité pour présenter une offre, dont les niveaux de capacité demandés sont insuffisants ou dont la candidature est incomplète, sera éliminé.

- Concernant les capacités financières : les candidats devront démontrer qu'ils disposent des capacités financières minimales pour réaliser les prestations notamment que le fait d'exécuter ce marché ne remet pas en cause l'équilibre financier de leur structure.

Les entreprises nouvellement créées et qui ne sont pas en mesure de fournir leur chiffre d'affaires de l'année n-1 ne seront pas évincés. Le maître d'ouvrage se laisse le droit d'apprécier la pertinence de la candidature.

- Concernant les capacités techniques : qualifications professionnelles en vigueur à la date de la remise des offres pour la nature de travaux concernés ou références équivalentes (de moins de 5 ans ou en cours)

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :

- la valeur technique de l'offre appréciée au regard du mémoire technique 40 points, décomposés de la façon suivante :
 - o Adéquation des moyens humains et matériels proposés : 10 points ;
 - o Méthodologie générale et détaillée spécifique à l'opération) : 10 points ;
 - o Planning détaillé par tâche : 10 points ;
 - o Mesures prévues pour l'hygiène, la sécurité et la protection de la santé des personnes : 10 points ;
 - o Reportage photographiques : 5 points
- le prix des prestations 60 points.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats admis sur tous les éléments de l'offre.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 21 OCTOBRE 2021 à 17h30

ADRESSE OU ELLES DOIVENT ETRE TRANSMISES :

Les offres seront à retourner en priorité par voie dématérialisée conformément aux dispositions de l'article prévu à cette effet dans le règlement de consultation. A défaut, le dépôt se fera par voie postale en recommandé avec accusé de réception ou contre récépissé à LOGEAL immobilière Pole Marchés 5 rue St Pierre 76190 YVETOT.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Renseignements administratifs : Mr Marvin BAILLEUL - Tel. : 02 35 56 34 94 ou
m.bailleul@logeal-immobiliere.fr

Renseignements techniques : Mr Olivier PICARD - Tel : 02 32 94 91 63
o.picard@logeal-immobiliere.fr

DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Précisions concernant les délais d'introduction de recours:

Nous vous informons que vous pouvez exercer :

-Soit un référé précontractuel, en vertu de l'article 1441-2 du code de procédure civile, dans un délai de 11 jours (si envoi des courriers de rejets par voie électronique et/ou télécopie) ou 16 jours (si envoi par LRAR) à compter de la date d'envoi de la notification Soit un référé contractuel dans un délai de 31 jours à compter de la notification de la conclusion du contrat ;

-Et Enfin, en cas de contestation de validité de contrat, une action peut être engagée dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution.

Le tribunal territorialement compétent est le Tribunal Judiciaire de Lille.

DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : 14/09/2021